

LOI N° 2015-26 DU 03 AOÛT 2015

portant autorisation de ratification du contrat de financement partiel du projet de restructuration et d'extension des réseaux de la Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE) dans la commune d'Abomey-Calavi et le Département de l'Atlantique, signé à Cotonou (République du Bénin) le 02 février 2015 et à Luxembourg le 03 février 2015, entre la République du Bénin et la Banque Européenne d'Investissement (B.E.I.).

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 13 juillet 2015 ;

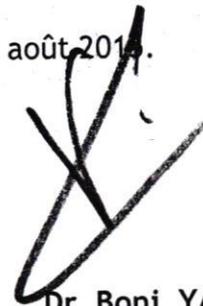
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée, la ratification par le Président de la République, du contrat de financement partiel du projet de restructuration et d'extension des réseaux de la Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE) dans la commune d'Abomey-Calavi et le Département de l'Atlantique, d'un montant de **dix huit millions (18 000 000) d'Euros soit onze milliards huit cent sept millions deux cent vingt six mille (11.807.226.000) de francs CFA**, signé à Cotonou (République du Bénin) le 02 février 2015 et à Luxembourg le 03 février 2015 entre République du Bénin la Banque Européenne d'Investissement (B.E.I.).

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 03 août 2015.

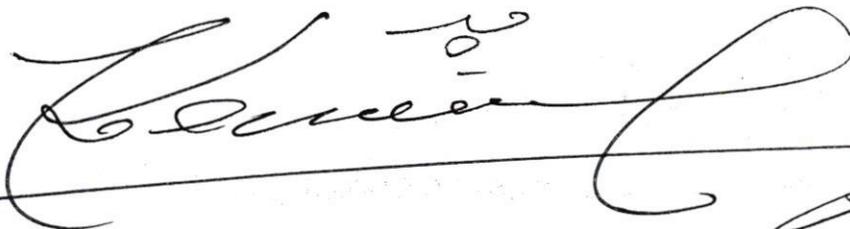
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre d'Etat Chargé de l'Economie,
des Finances et des Programmes de
Dénationalisation,

Le Ministre de l'Energie, des
Recherches Pétrolières et Minières et du
Développement des Energies Renouvelables,



Komi KOUTCHE



Spéro MENSAH